



Année Universitaire 2016-2017 Semestre 6 – Session 1

Licence 3
Jean-Baptiste PERRIER

## Examen de Procédure pénale

## Epreuve d'une heure

<u>Cas pratique</u>: Après avoir lu l'énoncé des faits, vous répondrez à chaque question dans l'ordre, en une dizaine de lignes maximum pour chaque question.

Alors qu'elle sortait de l'Ecole de droit après une journée de cours harassante, Alice a été prise à partie par plusieurs individus, qui l'ont malmenée, avant de lui arracher son sac et de la jeter au sol, en lui donnant des coups au visage.

Retrouvant leur courage après le départ des agresseurs, les témoins de la scène se sont alors précipités auprès d'elle, en appelant les secours. Leurs dépositions et le témoignage d'Alice ont rapidement permis aux enquêteurs d'identifier les agresseurs, quelques jeunes voyous menés par Jérémy qui sévissent depuis quelques mois.

Connaissant l'adresse de Jérémy, les policiers décident d'aller lui rendre visite, dès le lendemain de l'agression. Arrivant chez lui à 7 heures du matin, ils tambourinent à la porte jusqu'à ce qu'il se décide à ouvrir. Les policiers commencent à fouiller les lieux, malgré l'opposition de Jérémy. Ils découvrent immédiatement le sac d'Alice, qu'ils identifient grâce à la description fournie, ainsi que ses papiers d'identité et son téléphone.

Jérémy est alors menotté sans ménagement et amené au commissariat. A son arrivée, à 8h30, Jérémy est informé de son placement en garde à vue, pour des faits de vols en réunion accompagnés de violences : il est également informé de ses droits. Il refuse catégoriquement l'assistance d'un avocat, estimant ne rien avoir à dire ; le procureur est informé de la mesure au même moment. Après trois heures d'audition, fatigué d'entendre les mêmes questions, Jérémy finit par avouer et donne le nom de ses complices. Ces derniers sont alors interpellés dans l'après-midi et leurs domiciles sont perquisitionnés.

Heureuse d'apprendre que ses agresseurs ont été arrêtés, Alice indique aux policiers qu'elle entend les faire payer, même si elle n'a que quelques bleus au visage. Son fiancé souhaite aussi poursuivre les agresseurs.

- 1°) La perquisition réalisée au domicile de Jérémy vous semble-t-elle régulière ?
- 2°) La garde à vue de Jérémy est-elle régulière ?
- 3°) Ses complices pourraient-ils contester la garde à vue de Jérémy, à l'occasion de laquelle ils ont été mis en cause ?
- 4°) Sur quel fondement le fiancé d'Alice pourrait-il agir et de quelle(s) possibilité(s) dispose-t-il ?

L'usage de la calculatrice est interdit Aucun document n'est autorisé